



Guéret, le 26 novembre 2019

Politique agricole commune : La Creuse se place au 5^e rang national des aides payées

Avec un taux de 99,8 % de dossiers traités pour le paiement de base et le paiement redistributif, des deux principales aides « surface » de la politique agricole commune (PAC), la Creuse se place au 5^e rang national.

La Préfète de la Creuse salue le travail conjoint de la Chambre d'agriculture, de la Direction départementale des territoires et de l'Agence de services et de paiement, qui a permis la mise en paiement de 3 308 dossiers de demandes d'aides « surface » de la PAC sur les 3 312 déposés.

Mi-novembre 2019, ce sont 100 millions d'euros qui ont été versés aux exploitations agricoles creusoises suite aux paiements de l'avance des aides de la PAC.

99,2 % des demandeurs ont par ailleurs reçu l'avance liée à l'indemnité compensatrice de handicaps naturels (ICHN). Enfin, plus de 99 % des demandeurs d'aides couplées animales (bovine, ovine, caprine) ont également perçu les avances dues.

Ces avances, pour tenir compte de l'épisode de sécheresse 2019, ont été portées respectivement à 70 % pour les aides « surface » et 85 % pour l'ICHN au lieu de 50 % et 75 % normalement.

Le solde de ces aides 2019 interviendra à la mi-décembre.

Contact Presse : Maïmouna DIALLO - Tél 05.55.51.58 95
Préfecture de la Creuse - Place Louis Lacrocq - B.P. 79 - 23011 Guéret Cedex
Courriel : pref-communication@creuse.gouv.fr
Tel : 05.55.51.59.00 - Fax : 05.55.52.48.61 – Site Internet : www.creuse.gouv.fr



Préfète de la Creuse



Préfète de la Creuse